

INCORPORATION DES PRODUITS DE PROTECTION A L'OUVRAGE

Formateur : Clifford CHINAYA – Xavier DUPONCHEL

L'incorporation des produits de protection à l'ouvrage, étape essentielle pour s'assurer de la performance de résistance au feu des structures concernées.

1. OBJECTIFS

- Savoir exploiter un Procès verbal ou un rapport de classement et lire un ATE/ÉTÉ
- Savoir réaliser une mise en oeuvre dans les règles de l'art.

2. PUBLIC CONCERNE

- Toute personne souhaitant se former sur la particularité des produits de protection dans la construction.
- En particulier, toute personne réalisant l'exploitation des documents de classement et le personnel de pose.

3. PROGRAMME

- Rappel du contexte
- Les textes de référence pour les applications (DTU 27.1, DTU 27.2, DTU 59.5)
- Préparation du chantier / moyens de mise en oeuvre
- Détermination des épaisseurs de produit à mettre en oeuvre
- Les auto-contrôles
- Les bonnes pratiques et erreur à éviter.

4. PRE REQUIS

- Les modes de preuve en la sécurité incendie
- Les grands principes de la réglementation ERP, IGH, bâtiments d'habitation
- Mise en oeuvre des produits de protection.

5. MODALITES

Durée	0.5 jour
Sessions	Sur demande
Prix hors taxes par personne	300 Euros
Attestation de présence	Remise à l'issue du stage
Evaluation des connaissances via un questionnaire en ligne en fin de session	